



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARENTHON**

SEANCE DU 26 AOÛT 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : **19**
Présents : **12**
Votants : **12**

Délibération n° 2024 - 44

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six août, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le vingt août deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Chantal COUDURIER, Maire.

Etaient présents : MMES B. CAUL-FUTY, A. COLLOMB, C. COUDURIER, A. LASSUS
MM. P. COURTIN, R. DECARROUX, B. DUNAND, S. GAILLARD,
J.-P. LE JONCOUR, D. PAULME, R. PIOUTAZ, G. VELLUZ

Absents excusés : MMES C. BOEX, V. GAUDERON, L. MISSILLIER
M. M. FLOQUET

Absents : MMES C. BOURGEOIS, V. RIDREAU
M. A. HEMISSI

Secrétaire de séance : M. D. PAULME

MISE À JOUR DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'une délibération unique reprenant tous les tarifs municipaux a été approuvée en date du 4 décembre 2023.

En raison de la création d'un deuxième colombarium au cimetière, il est proposé de fixer un nouveau tarif pour une case au sein de ce nouveau colombarium.

Madame le Maire propose également de supprimer la durée pour le jardin du souvenir.

Enfin, dans le cadre de la gestion de la Maison des Associations, il convient de préciser qu'en cas de dégradation autre que celles relatives à la vaisselle et aux matériels, la facturation se fera sur la base du coût de la main d'œuvre (soit par un agent technique municipal soit par un prestataire extérieur) et de remplacement du matériel.

Il est donc proposé de fixer un tarif horaire de coût de main d'œuvre d'intervention d'un agent technique municipal.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** la modification et l'ajout des tarifs présentés ;
- ✓ **VALIDE** les tarifs à appliquer pour l'année 2024, à compter du 1^{er} septembre 2024 ;
- ✓ **DECIDE** que cette tarification sera applicable par tacite reconduction sauf modification.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Chantal COUDURIER

Le secrétaire de séance,
Damien PAULME



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Paulme', written over a set of horizontal lines.

Le Maire certifie le caractère exécutoire.
Télétransmission au contrôle de légalité le 27 août 2024.
Affichage le 27 août 2024.

TARIFS COMMUNAUX 2024 – Location des salles municipales

MAISONS DES ASSOCIATIONS	Particuliers arenthonnais		Associations arenthonnaises	Associations extérieures à la commune et entreprises		Capacité
	Journée hors week-end (Lundi au Jeudi)	Week-end (Vendredi-Samedi ou Samedi-Dimanche)		Journée hors week-end (Lundi au Jeudi)	Week-end (Vendredi-Samedi ou Samedi-Dimanche)	
GRANDE SALLE DU REZ-DE-CHAUSSEE (avec cuisine)	300 €	480 €	CF TARIFS SPECIFIQUES	300 €	480 €	220 (180 assis)
	350 €	540 €		350 €	540 €	
Du 1er mai au 30 septembre	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €		
Du 1er octobre au 30 avril						
PETITES SALLES (sans cuisine)						
Salle N°1 - LE JALOUVRE (rez-de-chaussée côté baies vitrées)	Non autorisé		GRATUIT	Du 01/10 au 30/04		150 (130 assis)
			néant	1/2 journée	Journée	
Salle N°2 - LE SALÈVE (1 ^{ère} étage)	Non autorisé		GRATUIT	100 €	210 €	30
			néant	500 €	500 €	
			GRATUIT	45 €	85 €	
			néant	100 €	100 €	
SALLE COMMUNALE	Particuliers arenthonnais		Associations arenthonnaises	Associations extérieures à la commune et entreprises		
Toute l'année	Non autorisé		CF TARIFS SPECIFIQUES	CF TARIFS SPECIFIQUES		30
				100 €		

MAISON DES ASSOCIATIONS : Tarifs spécifiques

TARIFS SPECIFIQUES AUX ASSOCIATIONS D'ARENTHON À BUT NON LUCRATIF POUR LA GRANDE SALLE DU REZ-DE-CHAUSSÉE (AVEC CUISINE) DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Fréquences d'utilisation	1 location par an		2 à 3 locations par an		4 locations et plus par an	
	Du 01/05 au 30/09	Du 01/10 au 30/04	Du 01/05 au 30/09	Du 01/10 au 30/04	Du 01/05 au 30/09	Du 01/10 au 30/04
Type d'activité						
Réunions internes à l'association	GRATUIT					
Manifestations régulières ou non accueillant du public à titre payant	GRATUIT		120 €	180 €	Forfait basé sur un tarif horaire de 10 €	

TARIFS SPECIFIQUES AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES À LA COMMUNE ET AUX ENTREPRISES POUR LA GRANDE SALLE DU REZ-DE-CHAUSSÉE ET LA SALLE SALÈVE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS POUR 4 LOCATIONS ET PLUS PAR AN

Grande salle du rez-de-chaussée (sans cuisine)		Salle Salève		
Du 01/05 au 30/09	Du 01/10 au 30/04	Du 01/05 au 30/09	Du 01/10 au 30/04	Du 01/10 au 30/04
Forfait basé sur un tarif horaire de 10 €		Forfait basé sur un tarif horaire de 13 €		Forfait basé sur un tarif horaire de 5 €
		Forfait basé sur un tarif horaire de 5 €		Forfait basé sur un tarif horaire de 8 €

SALLE COMMUNALE : Tarifs spécifiques

TARIFS SPECIFIQUES AUX ASSOCIATIONS D'ARENTHON À BUT NON LUCRATIF POUR LA SALLE COMMUNALE

	TARIFS
Type d'activité	
Réunions internes à l'association	GRATUIT
Manifestations régulières ou non accueillant du public à titre payant	Forfait basé sur un tarif horaire de 8 €

TARIFS SPECIFIQUES AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES À LA COMMUNE ET AUX ENTREPRISES POUR LA SALLE COMMUNALE

	TARIFS par jour de location	
Type d'activité		
Manifestations non régulières (-5 dans l'année)	Du 01/05 au 30/09	Du 01/10 au 30/04
	85 €	120 €
Manifestations régulières (+5 dans l'année) accueillant du public à titre payant	Forfait basé sur un tarif horaire de 10 €	

Maison des Associations

Vaisselle et matériels manquants, cassés ou abîmés

Dénomination	Prix unitaire
<i>Carafes, pichets et verres</i>	
Carafe à eau	10,00
Carafe à vin	6,00
Flutes à champagne	1,70
Verre à eau	1,00
Verre ballon	0,90
<i>Couverts</i>	
Couteau	1,70
Fourchette	0,80
Grosse cuillère	0,80
Petite cuillère	0,70
<i>Plats de service</i>	
Corbeille à pain	4,80
Plat de service Inox	5,50
Saladier Inox	5,20
Saladier Verre	3,60
<i>Vaisselle</i>	
Assiette à dessert	2,90
Assiette creuse	3,10
Assiette plate	3,90
Bol	1,30
Ramequin	0,80
Tasse à café	1,10
Tasse à thé	1,30
<i>Divers</i>	
Coupe pain	120,00
Couteau à découper	4,90
Couteau à pain	24,00
Cuillère à ragout (trou)	4,90
Cuillère de service (pleine)	11,50
Louche	6,80
Planche à découper	12,00
Plateau	3,50
Tire-bouchon	11,50
Gant pour four - petit	21,00
Gant pour four - grand	41,00
Grilles four	20,00
Grilles frigo	20,00

Toute autre dégradation constatée sera facturée sur la base du coût de la main d'œuvre (soit par un agent technique municipal soit par un prestataire extérieur) et de remplacement du matériel.

<i>Nettoyage</i>	
Balai caoutchouc	22,00
Balai de lavage - manche	7,00
Balai de lavage - tête	31,00
Balai de lavage - franges	18,00
Chariot de ménage	78,00
Seau pour chariot	9,00
Presse pour chariot	32,00
Ensemble pelle balayette à manche	25,00
Grilles pour four	20,00

Concessions funéraires (1 emplacement)		
Concession pleine terre		
	30 ans	200 €
	15 ans	100 €
Concession caverne		
	30 ans	150 €
	15 ans	75 €
Concession Ancien colombarium		
	30 ans	600 €
	15 ans	300 €
Concession Nouveau colombarium		
	30 ans	750 €
	15 ans	375 €
Concession Jardin du Souvenir		
		50 €

Emplacement commerces ambulants	40€/ jour
--	-----------

Parcelle jardin collectif (1 emplacement)	15€/ an
--	---------

Photocopies (noir et blanc uniquement)	
	Format A4 0.15 €
	Format A3 0.30 €

Affranchissement	Tarifs postaux en vigueur
-------------------------	---------------------------

Refacturation du coût horaire de main d'œuvre d'un agent technique	40€/ heure (sans pouvoir être inférieur à 1H de travail)
---	---